



11 mai 2023

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

**Date d'affichage de la convocation** : 5 mai 2023

**Présents** : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Nicolas PINEAU, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Sophie MANDIN.

**Excusés** : **Les Brouzils** : Emilie DUPREY pouvoir à Pascal CAILLE – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Eric SALAÛN donne pouvoir à Jacky DALLET, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT pouvoir à Nicolas PINEAU, Caroline BARRETEAU, Yannick MANDIN pouvoir à Emmanuel LOUINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE pouvoir à Pierrette GILBERT – **Saint-Fulgent** : Jean-Luc GAUTRON pouvoir à Sophie MANDIN

**Secrétaire de séance** : Arnaud BABIN

En exercice : 30  
Présents : 22  
Votants : 29  
Quorum : 16

**N° 124-23 – Signature d'une convention avec le SYDEV relative aux modalités techniques et financière pour l'accompagnement à l'élaboration du PCAET**

Vu La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte a posé dans son article 188, l'obligation pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de se doter d'un Plan Climat Air Energie du Territoire.

Considérant que les moyens humains affectés au suivi du PCAET sont une condition majeure de réussite de la politique de la transition énergétique, il est important que les EPCI se dotent de moyens pour conduire le PCAET sur le territoire, animer les groupes de travail thématiques, mobiliser les acteurs locaux et les ressources internes à associer à la démarche ainsi que pour mettre en œuvre et suivre les programmes d'actions.

Considérant que la volonté des élus du SYDEV est de poursuivre, et d'amplifier son accompagnement auprès des territoires et ainsi de contribuer fortement à la réussite de la transition énergétique sur le département et que pour répondre à cet enjeu, le SYDEV a décidé de poursuivre son offre d'accompagnement en ingénierie afin d'aider ses adhérents dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de planification énergétique.

Considérant que les règles du SYDEV prévoient ainsi une subvention correspondant à 30% d'un poste de chargé de mission PCAET, plafonnée à 9 000 € par an sur 6 ans par EPCI, soit 54 000 €.

Considérant que le versement de la subvention nécessite la signature d'une convention relative aux modalités techniques et financières pour l'accompagnement à l'élaboration du PCAET.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver la convention relative aux modalités techniques et financières pour l'accompagnement à l'élaboration du PCAET, avec le SYDEV,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à signer toute pièce nécessaire à cette mise en œuvre.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 24 mai 2023

Le Président,  
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.  
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).